

Il reste sûrement des textes à trouver dans les archives et même dans des publications ; ainsi, le journal de François Grignart, sieur de Champ-savoy en Saint-Judoce (Côtes-d'Armor) publié par Alain Raison du Cleuziou à Saint-Brieuc en 1899, énumère les travaux effectués entre 1595 et 1606 après les ravages de la Ligue : douves et fossés devant la basse-cour, réfection du jardin, construction d'un nouveau moulin, d'un petit pavillon et d'une fuie, d'une petite chambre arrière, avec lardier dessous, installation de la cuisine à la place des anciennes dépenses, changement de l'emplacement d'une cheminée et nouvelle couverture du logis « en croupe de pavillon ».

Le chapitre 6 « Sources de l'histoire des manoirs » est aussi consacré à la documentation écrite. Dans son exposé sur les différents types de documents susceptibles d'être utilisés pour la connaissance des bâtiments, Alain Droguet souligne l'intérêt des fonds exceptionnels des Archives départementales des Côtes-d'Armor — les notes et dessins d'Henri Fro-tier de la Messelière qui parcourut le département entre 1920 et 1950, le fonds du duché de Penthièvre, les plans terriers de la seigneurie de Lamballe —, attire aussi l'attention sur les recherches bibliographiques et précise que l'exemple des Côtes-d'Armor peut être transposé à d'autres départements puisque le cadre de classement des archives est le même pour toute la France. Les documents écrits peuvent aider à retrouver des bâtiments disparus ; ainsi un inventaire de biens de 1537 permet de repérer des traces de l'ancien manoir de Kerjean dans le château qui l'a remplacé (C. Douard) ; ils peuvent aussi confirmer l'existence à une date donnée d'éléments encore visibles ; ainsi un aveu de 1681 définit le domaine direct du manoir du Plessis-Josso à Theix (Morbihan) que l'on retrouve sur le cadastre de 1844 : bois et domaine agricole, colombier, chapelle et moulins sur une surface considérable de 590 hectares (C. Toscer).

Le manoir en Bretagne ouvre la voie à de nombreuses recherches, en particulier de comparaison avec d'autres régions. Le spécialiste y trouvera des analyses techniques et des réflexions fécondes pour ses travaux et l'amateur éclairé y puisera matière à visiter, à comprendre et à admirer.

Chantal REYDELLET

Gwennoù Le Menn, *Les noms de famille les plus portés en Bretagne (5000 noms étudiés)*. Coop Breizh, 1993, 255 p.

L'anthroponymie bretonne s'enrichit sous ce titre d'un ouvrage magistral. L'auteur, chargé de recherche au CNRS, est un orfèvre en onomastique celtique. Bien connu depuis 1976 des auditeurs de Radio-Armorique et depuis 1986 des téléspectateurs de FR3 Bretagne, il nous

avait gratifiés en 1982 d'un livret pratique, aujourd'hui épuisé : « 1 700 noms de famille bretons ». Depuis les revues savantes recueillaient les fruits de ses patientes recherches, illustrées en 1990 par la grande « Histoire de la Bretagne et des Bretons » en son deuxième tome. Il manquait encore la somme de tant de travaux, la voici !

Servi par l'informatique, inlassable artisanne des relevés exhaustifs, aidé du fichier et des nomenclatures de l'INSEE, Gwenolé Le Menn a répertorié, dans les cinq départements bretons, quelques 78 000 noms de famille. En publier la liste *in extenso* en un gros volume semblant insipide, d'autant plus que près de 40 000 ne sont connus que dans une seule commune, l'auteur a judicieusement préféré retenir les plus usités, les plus répandus, soit plus de 5 000, dont il a suivi l'évolution dans l'espace et le temps à l'aide de formes anciennes précisément datées. Le vieux breton (avant 1100) nous a transmis des noms « solennels » de guerriers, comme *Tanguy*, de *tan* « feu » + *ki* « chien », c'est-à-dire « chien de feu », plein d'ardeur, ou *Menguy*, de *maen* « fort » + *ki* « chien », soit « chien fort », guerrier puissant, le chien et l'ours (*arzh*) symbolisant jadis la vigueur belliqueuse. Au nom individuel primitif s'ajoutent vers les X^e-XI^e siècles, pour distinguer les individus homonymes, les surnoms, qui se multiplient et se transmettent depuis les XIII^e-XV siècles, devenant même noms de famille. La fameuse ordonnance de Villers-Cotterets de 1539, conçue et rédigée par le chancelier de François I^{er} Guillaume Poyet, confiant aux curés de paroisses l'enregistrement obligatoire des naissances en français et non plus en latin, contribuera, non sans intention fiscale, à fixer héréditairement les patronymes, sous des graphies plus ou moins archaïques ou maladroitement francisées.

Gwenolé Le Men repère plusieurs strates de noms de famille. Les anciens noms de baptême d'abord, très nombreux en Bretagne : *Thomas*, *Hervé* ; puis les noms d'origine, village, ville, province du nouveau venu ; les noms de métiers exercés vers le XV^e siècle évidemment, par exemple tisserand, *Guyader* ou *Tessier* ; les sobriquets, dénonçant parfois sans vergogne l'infortune physique ou sociale, comme *le Cam* « le boiteux », *le Borgne*, *le Liboux* « sale, barbouillé ». Reste le copieux contingent des noms opaques, rebelles à l'analyse, décevant, disait avec humour Francis Gourvil, ceux qui s'étonnent que des problèmes puissent rester insolubles. Une autre classification pourrait se fonder sur l'origine linguistique : celtique, romane, germanique, grecque, latine ou hébraïque. Certains Bretons, pendant la dernière guerre, révèle l'auteur, ont été stupidement inquiétés par les nazis parce qu'ils portaient des noms bibliques : *Jacob*, *David*, *Abraham* ou *Daniel*, pourtant usités en Bretagne dès le VIII^e siècle.

Le nom le plus répandu, celui que l'on trouve dans un très grand nombre de communes des cinq départements bretons est *Martin* (909 communes), mais il régresse en 5^e position, derrière *Le Gall*, *Le*

Roux, Thomas, et Le Goff, dans la liste des noms les plus portés, groupant le plus d'individus. La cartographie accuse les nuances vocaliques : *Hélias* colonise le sud-Finistère, *Héliès* le nord. La richesse patronymique de la Bretagne est menacée par la disparition des multiples noms, surtout les plus rares. Le nom en effet ne se transmet que par les hommes, qui, malheureusement pour l'anthroponymiste, oublient parfois de se marier ou n'ont qu'une fille généralement avide de se défaire du nom paternel. A force de passer d'une oreille à l'autre, d'une bouche à l'autre, les noms enfin s'usent, deviennent frustes comme des monnaies sans relief : *Uuethenoc* « le combattant » s'altère en *Guézennec*, *Guez nec*, *Guen(n)ec* confondu bientôt avec son homographe *Guenneec* « le blanchard » issu du vieux-breton *Uuinoc*.

Autant dire que l'ouvrage de Gwenolé Le Menn, réaffirmant son empire sur les noms de personnes de la Bretagne, nous convie à une fructueuse promenade dans notre patrimoine onomastique. Les précautions de l'auteur, l'emploi du conditionnel, du point d'interrogation, le plus scientifique des signes de ponctuation, garantissent une œuvre de bon aloi, appelée à durer et à figurer dignement dans nos bibliothèques. J'ai finalement quelques scrupules à signaler deux vétilles, à mon sens. Je ne suis pas sûr que bret. *Huet* (p. 138) soit d'origine germanique comme *Hue*, *Hugo*. Dans sa monumentale « Phonétique historique du breton », Kenneth Jackson cite un *Tal en Huet* et un *Pen Huet* semblant prouver qu'il s'agit de formes mutées de *coat*, *coet*, * *cuét* « bois ». Quant au second élément de Saint-Hilaire du *Harcouet* dans la Manche (p. 134), il n'est pas breton comme *Harscouet*, *Hascoet* (v. bret. *hoiarn* « fer » + *scoet* « bouclier » = « au bouclier de fer »). L'enquête par tourbe, ordonnée en 1181 par le roi d'Angleterre Henri II dans la région de Dol, nous fait connaître un *Asculfus* ou *Harculphus* qui, en pays normand, a abouti à *Harcoué*. Le château de Saint-Hilaire eut en effet un seigneur nommé *Harscutus* et fut ainsi surnommé *Saint-Hilaire-du-Harcouet* (Bourde de la Rogerie, MSHAB, IX, 1928, p. 80).

Guy SOUILLET